Notes explicatives et lignes directrices d'évaluation pour le nouveau IGP 2025 : (à partir du 01/01/2025)

Généralités:
La ligne directrice doit être compréhensible et clairement pour les maîtres-chiens et les instructeurs. Dans le cadre de leurs évaluations, les juges ont la tâche et la responsabilité de promouvoir la formation de telle façon qu'elle soit orientée vers l'avenir. La coordination des directives et la formation des responsables sont d'une grande importance.
Une attention particulière doit être portée à l'harmonie et au comportement expressif, ainsi qu'à la technique. L'harmonie et l'expression doivent être incluses dans l'évaluation.
Il est important de promouvoir les prestations qui présentent un tel comportement. Les chiens présentant des signes de stress, un manque d'équilibre nerveux ne pourront dorénavant plus obtenir les notes les meilleures. Des allures non naturelles telles que le rythme de marche, les sauts excessifs, les mouvements très crispés, etc. ne seront plus évalués avec de hautes cotations. Dans la marche libre, le contact physique du chien qui gêne son maitre en le poussant est fautif. Le chien doit pouvoir suivre librement. Il faut veiller à ce qu'une position naturelle et normale des bras soit maintenue lors du pas normal et du pas de course.

Jours d'examens :
Samedi, dimanche et jours fériés
Les jours d'examen sont généralement les week-ends et les jours fériés. Les examens CA/VT ne peuvent également être passés que lors des « jours d'examens ».
Règlement pour les jours fériés
Pour les jours fériés, la version ci-dessus peut être suivie de la même manière. Exception : Les règlements de vacances des pays concernés ou les règlements spéciaux de l'organisation nationale de la FCI doivent être respectés. Les demi-journées, des jours fériés qui tombent en semaine, ne peuvent pas être utilisées.

FCI-IGP 1 :
Piste:
La longe doit avoir une longueur de 5 m. Si le chien quitte la piste à plus de 5 m, il sera arrêté.
Longe de 10 m, non autorisée.
Particularité IGP 1 :
Après chaque exercice, une courte relaxation est autorisée, environ 5 secondes. Après cela, une nouvelle PB doit être adoptée.
La relaxation a lieu en PB avant le début de l'exercice suivant ou en PB avant la fin.
Les exercices assis et couché peuvent être montrés dans le mouvement ou en prenant une position de base.
Rapport d'objet au sol : (15 pts)
L'objet doit être lancé dans un carré de 4x4m. Il commence 8 m après la position pour la PB. Un essai est autorisé pour lancer l'objet dans la zone marquée. S'il atterrit à l'extérieur du carré ou roule à l'extérieur, le JT donne le signal au CO et à l'assistant, qui place l'objet au milieu du carré. L'objet est toujours placé par la même personne et dans la même direction (transversalement).
Sur ordre du JT, L'assistant doit se positionner derrière lui afin d'avoir une courte distance pour repositionner l'objet dans les carrés/rectangles..
Le CO peut donner l'ordre « assis »au chien pour le maintenir en position et doit se tenir à côté du chien en PB.
Après le lancer, le JT donnera au CO le signal pour arrêter (si le bois est à l'extérieur) ou l'ordre pour le rapport (si le bois est correct ou après qu'il ait été posé par l'assistant).
Evaluations
Si le chien quitte la position avant que le JT a donné le signal à l'assistant de déposer l'objet, l'exercice sera noté Ins 10 (plus d'autres déductions liées aux erreurs)

Si le chien quitte la position après que l'assistant ait posé l'objet et ne soit pas encore en position, l'exercice doit être évalué avec un maximum de -2 . dépendant du moment où le CH quitte la position. (plus d'autres déductions liées à des erreurs)
Si le chien quitte le PB alors que l'assistant porte encore l'objet dans sa main, l'exercice doit être évalué Ins 0.
Si l'objet n'est délibérément pas lancé correctement par le CO, par exemple tombe à quelques mètres, DK. en raison d'un esprit antisportif.

Sauts libres par-dessus la haie de 1m : (15 pts)
5 points par saut / 5 points pour l'assis devant/transition/première PB
Distance minimale jusqu'à l'obstacle : 4m. La distance peut être plus grande. La position de base initiale du rebond est la position de base finale du premier saut. La position ne doit pas être modifiée et doit être d'au moins 4 m.
Si la haie de 1 m est renversée lors du premier saut, elle est redressée pour le rebond. Evaluation : Ins -5 pts. (plus d'autres déductions liées à des erreurs)

Si le CH quitte la PB avant que le CO n'ait pris la PB après l'obstacle et s'arrête devant la haie, une évaluation est donnée avec l' INS le plus bas. Si le CH suit le CO sur la ligne de la haie (saut ou contournement) Ins 0 pts pour le saut.

Discipline C :
Deux cachettes
Au début de l'exercice « Attaque à partir du mouvement », l'HA s'éloigne de 20 pas du CH/CO et sur l'instruction du JT, l'attaque commence.
Après la « défense contre l'attaque », le CO va au CH sur instruction de JT et le met en PB avec un ordre vocal. Le transport latéral qui suit doit être effectué en suite libre ou en laisse. Après la présentation de fin, il y a une suite libre sous contrôle, d'à peu près 5 pas pour s'écarter de l'HA. Après avoir pris une nouvelle PB, le chien est conduit de manière contrôlée à l'endroit où l'évaluation est donnée.

IGP 2+3 :
Piste:
Aucun changement dans la procédure et l'évaluation.

Obéissance:
Rapport d'objet au sol : (10 pts)
L'objet doit être lancé dans un carré de 4x4m. Il commence 8 m après la position pour la PB. Un essai est autorisé pour lancer l'objet dans la zone marquée. S'il atterrit à l'extérieur du carré ou roule à l'extérieur, le JT donne le signal au CO et à l'assistant, qui place l'objet dans le carré marqué. L'objet est toujours placé par la même personne et dans la même direction (transversalement). Sur ordre du JT, L'assistant doit se positionner derrière lui afin d'avoir une courte distance pour repositionner l'objet dans le carré/rectangle.
Le conducteur peut donner l'ordre « assis »au chien pour le maintenir en position et doit se tenir à côté du chien en PB.
Après le lancer, le JT donnera au CO l'ordre de s'arrêter (si le bois est à l'extérieur) ou l'ordre pour le rapport (si l'objet est correctement positionné ou après qu'il ait été placé par l'assistant).
Evaluation:
Si le chien quitte la position avant que le JT a donné le signal à l'assistant de déposer l'objet, l'exercice sera évalué avec une Ins 6,5. (plus d'autres déductions liées à des erreurs)

Si le chien quitte la position après que l'assistant ait posé l'objet et n'est pas encore en position, l'exercice doit être évalué à un maximum de -2, dépendant du moment où le CH quitte la position. (plus d'autres déductions liées à des erreurs)

Si le chien quitte la PB alors que l'assistant porte encore l'objet dans sa main, l'exercice doit être évalué Ins 0.

Si l'objet n'est délibérément pas lancé correctement par le CO, par exemple tombe à quelques mètres, DK. en raison d'un esprit antisportif.

Rapport au dessus d'une haie d'1 mètre : IGP II III (15 pts)
5 pts par saut / 5 pts pour l'apport
L'objet doit être lancé dans un rectangle de 2x4m. Il commence 6 m après l'obstacle. Un essai est autorisé pour lancer l'objet dans le rectangle marqué. S'il atterrit à l'extérieur du rectangle, roule ou est projeté contre le dispositif de saut, le JT donne le signe au CO et à l'assistant, qui place l'objet au milieu du rectangle. L'objet est toujours placé par la même personne et dans la même direction (transversalement).
Sur instruction du JT, l''assistant doit se positionner derrière lui pour garder une courte distance par rapport aux carrés/rectangles. Le conducteur peut donner l'ordre vocal « assis » au chien pour le maintenir en position et doit rester à côté du chien en PB.
Après le lancer le JT donne au CO l'ordre de s'arrêter (si l'objet est à l'extérieur) ou de donner l'ordre pour le rapport (si l'objet est correct ou après qu'il ait été posé par l'assistant).

Evaluations:

Si le chien quitte la position avant que le JT n'ait donné le signal de poser l'objet, l'exercice sera noté Ins 10 (plus d'autres déductions liées aux erreurs).

Si le chien quitte la position après que l'assistant ait posé l'objet et n'est pas encore en position, l'exercice doit être évalué à un maximum de -2, dépendant du moment où le CH quitte la position. (plus d'autres déductions liées à des erreurs).

Si l'objet n'est délibérément pas lancé correctement par le CO, par exemple s'il tombe quelques mètres plus loin, DK. suivra en raison d'un manque d'esprit sportif.

Si l'obstacle de 1 m est renversé pendant le saut vers l'extérieur, le saut est évalué comme Ins 1pt. Si le CH resaute par-dessus l'obstacle de 1 mètre, il obtient également un Ins 1pt. Il n'est pas permis de répéter les sauts.
Dans ce cas, le saut est considéré avoir été effectué et l'évaluation partielle peut avoir lieu.

Après deux sauts sans apport, la note est Ins 0.

IGP 3 :
Rapport par-dessus la palissade (160 cm) (10 pts)
L'objet doit être lancé dans un rectangle de 2x4m. Il commence 6 m après l'obstacle. Un essai est autorisé pour lancer l'objet dans le rectangle marqué. S'il atterrit à l'extérieur du rectangle, roule ou est projeté contre le dispositif de saut, le JT donne le signal au CO et à l'assistant, qui place l'objet au milieu du rectangle. L'objet est toujours placé par la même personne et dans la même direction (transversalement). Sur instruction du JT, L'assistant doit se positionner derrière lui pour garder une courte distance par rapport aux carrés/rectangles. Le conducteur peut donner l'ordre vocal « assis »au chien pour le maintenir en position et doit rester à côté du chien en PB.
Après le lancer, le JT signale au CO de s'arrêter (si le bois est à l'extérieur) ou de donner l'ordre pour le rapport (si l'objet est correctement positionné ou après qu'il ait été placé par l'assistant).
Si le chien quitte la position avant que le JT n'ait donné le signal de poser l'objet, l'exercice sera évalué avec un INS 6.5 (plus d'autres déductions liées à des erreurs).

Evaluations:

Si le chien quitte la position avant que le JT n'ait donné le signal de poser l'objet, l'exercice sera évalué INS 10 (plus d'autres déductions liées aux erreurs).

Si le chien quitte la position après que l'assistant ait posé l'objet et n'est pas encore en position, l'exercice doit être évalué à un maximum de -2, dépendant du moment où le CH quitte la position. (plus d'autres déductions liées à des erreurs).

Si l'objet n'est délibérément pas lancé correctement par le CO, par exemple s'il tombe quelques mètres plus loin, DK suivra en raison d'un manque d'esprit sportif.

Si aucun saut n'est montré, l'exercice sera noté INS 5. (les fautes de saut suivantes ne seront plus déduites)

Après deux sauts sans apport, la note est Ins 0.

Si les deux sauts sont montrés, ils doivent être notés avec 2,5 points chacun. (plus d'autres déductions liées à des erreurs)

IGP 2 + 3 Disc. C :
Transports latéraux dans la discipline C :
une fois que le CO s'est approché du CH, le PB doit être prise et la badine doit être enlevée à l' HA. Après cela, il est permis de renvoyer l'HA ou de prendre directement LA PB à côté de l' HA. L' HA ne doit pas venir à côté du chien, il doit y avoir un mouvement du CO et du CH vers l'HA.

Exercices de rapport :
- le CH entre dans l'exercice avant l'ordre vocal (après que l'assistant ait placé l'objet jusque -2.
(plus les déductions liées à d'autres erreurs)

- le CH part avant que le JT donne l'ordre de poser l'objet INS 6.5 ou INS 10 (dépendant du score total de l'exercice)
(plus les déductions liées à d'autres erreurs)

-le CH va après l'ordre du JT pour la pose mais avant la pose de l'objet par l'assistant, INS 0.

-le CH va à l'assistant pendant que l'assistant pose l'objet INS 0.
(l'assistant a lobjet dans sa main, il n'est donc pas possible d'emporter l'objet)

Proclamation:
Pendant la proclamation, aucun objet motivant ne peut être porté sous l'aisselle et/ou dans la gueule du chien.

Johnny LAURENT
Secretaris-Generaal van de VdA vzw
Secrétaire-Général de l'AdD asbl
vzw VdA-AdD asbl-Wagenstraat 16,2490 Balen - BE0479.587.497-RPR Antwerpen, afdeling Turnhout-www.kkush.be

Meter sprong

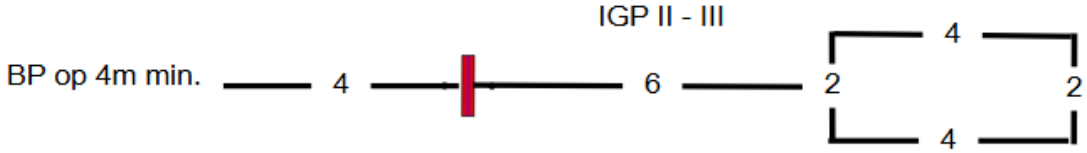

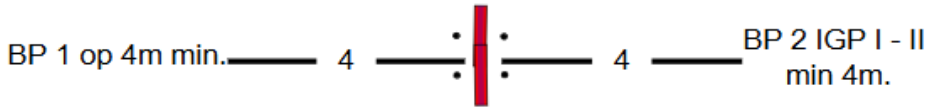

Palissade.

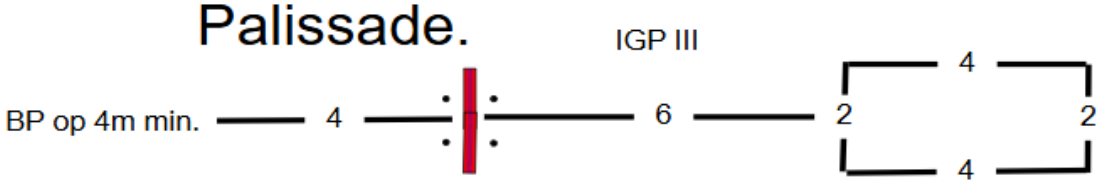

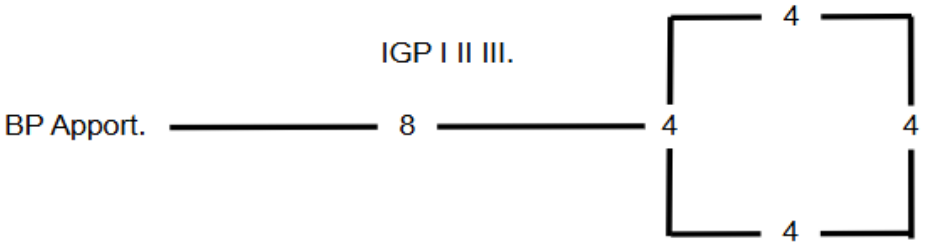

Johnny LAURENT
Secretaris-Generaal van de VdA vzw
Secrétaire-Général de l'AdD asbl
vzw VdA-AdD asbl-Wagenstraat 16,2490 Balen - BE0479.587.497-RPR Antwerpen, afdeling Turnhout-www.kkush.be

Stichtend lid Membre Fondateur